

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture  
Cabinet du Préfet

Saint Briec, le 31 août 2017

Madame, Monsieur

Depuis le lundi 4 décembre 2016, le traitement des dossiers de demande d'autorisation d'acquisitions d'armes de catégorie B, les agréments des policiers municipaux, les autorisations de port d'armes les concernant quelle que soit la catégorie, ainsi que les agréments des armuriers sont effectués par la Préfecture de Saint-Briec pour l'ensemble du département.


Je vous informe qu'à compter du 4 septembre 2017, le cabinet de la préfecture des Côtes d'Armor assurera également le traitement des dossiers de demande d'autorisation d'acquisitions d'armes de catégories C et D. Ces dossiers ne seront désormais plus instruits par la sous-préfecture de Dinan.

Ainsi, toutes demandes de renseignements aux armes à feu sont à adresser à :

Préfecture des Côtes d'Armor  
Cabinet (Pôle sécurité ordre public)  
Place du général de Gaulle  
BP 2370  
22000 SAINT-BRIEUC Cedex

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet et par délégation  
le directeur de cabinet



Franck LEON